

PACTE DE GOUVERNANCE 2014-2020

entre les listes « Le Caen de l'avenir » conduite par Philippe Duron et
« Caen écologiste et citoyenne » conduite par Rudy L'Orphelin

Dimanche 30 mars, les Caennaises et les Caennais choisiront l'équipe qui dessinera, dans les six prochaines années, le visage de notre ville.

Le projet "Construire le Caen de l'avenir" et ses 198 propositions constituera la feuille de route de l'action municipale pour les six prochaines années. Il porte notamment une ambition forte en faveur de la solidarité, de la qualité de vie, de l'innovation, au travers de propositions symboliques comme le retour en régie publique de l'eau, une priorité claire à l'emploi, l'amélioration des services publics de proximité, ou la défense d'une haute qualité éducative.

De même, nous nous appuierons sur le travail engagé avec plusieurs têtes de listes de communes de l'agglomération Caen la mer 2014-2020 "Caen la mer 2014-2020 Amplifier la dynamique" et ses 100 propositions.

A ces engagements, seront ajoutées les propositions listées dans le présent document.

La gauche et les écologistes entendent répondre aux aspirations, aux attentes mais aussi aux inquiétudes qui se sont exprimées au premier tour.

Caen ne doit pas redevenir, nous en sommes convaincu-e-s, une ville endormie. Notre volonté, notre ambition commune sera de poursuivre la transformation de notre ville initiée dans le mandat qui s'achève, tout en corrigeant ce qui mérite de l'être.

C'est à cette fin que nous proposons aux Caennaises et aux Caennais le contrat ci-après, qui lie entre elles les listes de premier tour conduites par Philippe Duron et par Rudy L'Orphelin, et expose les engagements qui nous lieront aux citoyennes et aux citoyens de Caen.

1. UN APPROFONDISSEMENT DU PACTE DÉMOCRATIQUE LOCAL POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

Le niveau élevé de l'abstention observé lors du premier tour de ces élections municipales témoigne, s'il le fallait encore, de la césure qui sépare peu à peu les citoyens des élu-e-s de la République. Pour répondre à cette crise grave de la parole et de la représentation politiques, notre première ambition sera, ici, d'approfondir toujours le pacte démocratique local.

Du dialogue à la participation citoyenne et la co-élaboration des politiques publiques

1.1. Tout d'abord, nous réviserons le **fonctionnement des conseils de quartier** qui seront désormais doté d'un budget propre ; ils seront co-présidés par des habitant-e-s et des élu-e-s.

1.2. Pour les grands projets, nous garantirons une concertation en amont des décisions du Conseil Municipal : pour l'accompagner, **nous consacrerons une part du budget des opérations à la participation et à la formation citoyenne** de façon à s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitant-e-s.

1.3. **Un droit d'initiative citoyenne** sera mis en place ;; il permettra l'examen lors chaque conseil municipal de deux questions et/ou propositions soulevées par les habitant-e-s.

1.4. **Un open data sera instauré** et visera à mettre à disposition du public l'ensemble des données de la ville, de l'agglomération et de leurs structures associées.

1.5. Nous expérimenterons le lancement de **commissions extramunicipales afin d'élargir le processus de décision aux habitants (Par exemple dans le domaine de la Culture ou de l'Économie Sociale et Solidaire)**

1.6. Enfin, à l'échelle de l'agglomération, nous proposerons la création de **conseils consultatifs intercommunaux** permettant aux habitant-e-s de Caen la Mer de participer à la définition des politiques communautaires. Parallèlement, le rôle du Conseil de développement devra être renforcé.

Un fonctionnement rénové des institutions

Au cours de la prochaine mandature, notre objectif sera de mieux impliquer l'ensemble des Conseillers municipaux au processus de décision. En ce sens, une **révision du règlement du Conseil municipal sera engagée dès avril 2014.**

1.7. Pour ce faire, nous réviserons le fonctionnement des **commissions municipales** qui seront réunies en amont des réunions de Municipalité pour devenir de véritables instances de débat et de travail.

1.8. Les Conseillers municipaux de la majorité s'engagent à honorer l'ensemble des réunions dans lesquelles ils représentent la Ville.

1.10. Le Conseil municipal se réunira au moins 10 fois par an. Certaines séances du Conseil pourront être thématiques afin de garantir des échanges approfondis sur les politiques municipales.

1.11. **Nous réaffirmerons le droit d'amendement budgétaire, qui devra s'inscrire dans les procédures internes à la majorité.**

1.12. Nous veillerons à une parité stricte sur les postes d'adjoint-e-s et de délégué-e-s avec des postes à fortes responsabilités pour les femmes et nous favoriserons la parité dans les organismes associés de la Ville. Le poste d'adjoint-e à l'égalité femmes/hommes sera maintenu et sera doté d'un poste de chargé de mission.

1.13. La majorité caennaise proposera la révision du règlement du conseil communautaire de Caen la mer afin de permettre la reconnaissance des groupes politiques à l'échelle de l'agglomération.

2. POUR SORTIR DE LA CRISE ET CRÉER DES EMPLOIS DURABLES, ENGAGER LA TRANSITION

2.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les coûts de l'énergie pèsent de plus en plus lourdement sur les charges de ménages. En France, on estime que 8 millions de personnes sont touchées par la précarité énergétique. Les entreprises, elles aussi, sont confrontées à une hausse de leurs coûts, liée au renchérissement des énergies et des matières premières. Le budget municipal lui-même est affecté, s'agissant notamment du fonctionnement du patrimoine bâti de la Ville.

Entre 2014 et 2020, nous ferons en conséquence de la transition énergétique notre priorité pour améliorer la qualité de vie, protéger l'environnement et pour créer des emplois attachés au territoire.

2.1.1. Nous engagerons un vaste plan de rénovation thermique des logements en tendant vers l'objectif d'un logement réhabilité (sur le parc social comme sur le parc privé) pour chaque logement construit.

2.1.2. Un plan spécifique de rénovation des bâtiments municipaux sera engagé. Nous réduirons les consommations d'éclairage dans le cadre du plan lumière.

2.1.3. Nous engagerons la création d'une structure publique de production des énergies renouvelables (sous la forme par exemple d'une régie intercommunale) avec pour ambition de porter la part des énergies renouvelables à 20% d'ici à 2020. Le projet de chaufferie bois des quartiers Guérinière et Grâce de Dieu sera mené à son terme. Deux autres projets pour le CHU et le quartier Saint-Gilles seront engagés. Le programme photovoltaïque sera poursuivi en lien avec la rénovation du patrimoine municipal. Un réseau de chaleur sera créé le long de la future ligne 2 de Tramway. Une unité de méthanisation sera réalisée sur la STEP du Nouveau monde et accueillera les déchets fermentescibles des particuliers et des entreprises qui feront l'objet d'une collecte dédiée.

2.1.4. Nous accompagnerons le développement d'investissements citoyens dans les énergies renouvelables en soutenant la création de sociétés coopératives (SCIC) dédiées.

La gauche et les écologistes se déclarent déterminés à atteindre les objectifs énoncés par la convention locale des maires pour une énergie locale durable et ferons de la transition énergétique la priorité des programmations pluriannuelles d'investissement de la Ville et de Caen la Mer.

2.2. UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE TOUS ET TOUTES

La lutte menée par les salarié-e-s de Jeannette comme la pression exercée par les surfaces commerciales en périphérie sur le commerce de proximité nous enseignent l'importance d'agir pour un autre modèle de développement économique plus responsable, plus solidaire.

2.2.1. Nous agirons de façon déterminée pour un moratoire sur les constructions et les extensions de grandes surfaces commerciales en périphérie d'une part au travers du schéma d'urbanisme commercial de Caen Métropole, d'autre part en nous opposant systématiquement à ces projets en CDAC. Ces sujets seront systématiquement débattus en municipalité et en majorité.

2.2.2. Nous protégerons le commerce de proximité et soutiendrons sa diversification dans tous les quartiers de la ville ce qui pourra se traduire sur certains secteurs par le recours au droit de préemption urbain et par l'impulsion d'une opération de type Vital'Quartier à Paris.

2.2.3. Nous impulserons la création d'un marché couvert permanent.

2.2.4. A l'agglomération, nous proposerons de porter la part du budget dédié à l'économie sociale et solidaire, à 500 000 € par an. À la ville, nous développerons le soutien de l'économie sociale et solidaire, notamment au travers d'un plan de formation à destination des élu-e-s et des agents.

2.2.5. Nous soutiendrons la constitution de pôles territoriaux de coopération économique, l'un dévolu à l'économie sociale et solidaire, l'autre aux énergies renouvelables, aux éco-matériaux et à l'écoconstruction.

2.2.6. Nous favoriserons l'émergence de modèles d'entreprise coopératifs : sociétés coopératives ouvrière de production (SCOP) et sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

2.2.7. Nous soutiendrons la création d'une ressourcerie.

2.2.8. Nous accompagnerons le lancement d'une monnaie solidaire et soutiendrons les systèmes d'échanges locaux.

2.2.9. À l'échelle de l'agglomération, nous proposerons la réalisation d'un schéma de transition économique (pour les service et l'industrie) pour anticiper les situations de crise et orienter l'activité vers des activités socialement et écologiquement novatrices.

2.2.10. Nous mettrons en place des dispositifs d'aide aux entreprises qui répondent aux critères de l'éco-innovation.

2.3. GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

2.3.1 Nous valoriserons les travaux de l'observatoire du foncier agricole à l'échelle de Caen Métropole en associant l'ensemble des acteurs des filières alimentaires (producteurs,

consommateurs, intermédiaires) et nous soutiendrons au travers des documents d'urbanisme l'installation d'agriculteurs en axant sur la qualité.

2.3.2. Nous poursuivrons un plan bio et local pour la restauration collective avec un objectif de 100% repas servis issus de filières biologiques et locales. Nous nous engageons à atteindre 80% à l'horizon 2020.

2.3.3. Nous installerons une légumerie, à la fois atelier de transformation et plateforme logistique, point de rencontre entre producteurs et débouchés locaux.

2.3.4. Nous soutiendrons les épiceries solidaires de quartier et leur intégration dans les filières locales.

2.3.5. Nous mettrons en place une carte légumes.

2.3.6. Nous lancerons un projet de ferme pédagogique en valorisant les exploitations agricoles, propriétés de la ville.

3. CAEN, VILLE SOLIDAIRE ET VIVABLE

3.1. LE LOGEMENT, LES ESPACES PUBLICS

3.1.1. Aucun projet de démolition de logements ne sera engagé sans une étude préalable permettant de comparer les coûts/bénéfices entre la réhabilitation et la démolition-reconstruction. Les résultats de ces études seront débattus avec les habitants avant toute décision en Conseil Municipal.

3.1.2. Pour toute opération de construction ou de rénovation, nous poursuivrons l'encouragement aux démarches d'habitat participatif.

3.1.3. En plus de la presqu'île, une démarche éco-quartier sera initiée pour les zones projets inscrites au PLU et nous créerons 5 quartiers verts.

3.1.4. Nous initierons une politique active de lutte contre la précarité énergétique par des moyens dédiés à l'autoréhabilitation et l'accompagnement aux menus travaux (aide directe ou micro-crédit).

3.1.5. La politique d'attribution des logements sociaux sera harmonisée au travers d'une charte commune que nous proposerons à l'ensemble des bailleurs.

3.1.6. Nous mettrons en œuvre le Règlement local de publicité qui prévoit la réduction de la place de la publicité en ville.

3.1.7. Nous engagerons un programme "nos places en 2020" afin de stimuler la réappropriation par les habitant-e-s des nombreuses places de Caen réduites à l'état de parking ou de carrefours.

3.1.8. Nous poursuivrons la politique de féminisation des noms de rues et espaces publics afin de rééquilibrer progressivement la toponymie

3.1.9. Nous mettrons en place un dispositif de médiation sociale dans les quartiers.

3.2. UNE EAU PUBLIQUE, UNE EAU DE QUALITÉ

L'enjeu d'une gestion publique de l'eau en 2015 est central pour une meilleure qualité de service qui de plus permettra à la ville, l'agglomération et à ses habitants de faire des économies.

3.2.1. Nous délibérerons dès le printemps 2014 pour une régie publique de l'eau en 2015 [à la ville et nous proposerons à l'agglomération d'en faire autant pour la compétence assainissement.

3.2.2. Pour accompagner la mise en œuvre de ces régies, un conseil des usagers de l'eau sera instauré, regroupant les citoyens, associations de consommateurs et représentants du personnel.

3.2.3. Premier pilier de la refonte de la politique tarifaire pour une eau moins chère, nous proposerons la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, en priorité pour les plus modestes.

3.2.4 Afin de protéger les zones de captage et de forage, nous soutiendrons le développement et la conversion à une agriculture biologique à proximité des captages d'eau au travers d'une stratégie de maîtrise foncière. Après les captages de Moulines, nous confirmerons la mise en place des périmètres de protection des forages de la Prairie.

3.3. SANTÉ : PRIORITÉ À LA PRÉVENTION ET À L'ÉDUCATION

Le cadre de vie tient une place très importante en termes d'impact sur la santé des habitants et met la Ville au premier rang des acteurs en charge de mener une politique de prévention des risques.

3.3.1. Nous proposerons la gratuité des transports publics pendant les épisodes de pollution de l'air.

3.3.2. Nous soutiendrons la mise en place de mesures d'urgence comme la circulation alternée et la réduction de la vitesse autorisée durant les épisodes de pollution particulièrement importants.

3.3.3 Un plan de protection pour l'atmosphère sera adopté pour lutter contre la dégradation de la qualité de l'air au quotidien.

3.3.4. Un plan progressif de sortie du diesel du parc de bus sera adopté avant la fin de l'année 2015.

3.3.5. Le renouvellement, en 2017, des baux signés entre la Ville et les opérateurs de téléphonie mobile sera conditionné à un abaissement du seuil maximal d'exposition à 0,6 volt/m.

3.3.6. L'emploi des éco-matériaux et matériaux sans solvants volatiles et ne générant pas d'émanations toxiques en cas d'incendie sera généralisé pour tous les travaux dans les établissements publics.

3.3.7. Des maisons de santé seront créées dans chaque pôle de vie, regroupant professionnels et associations afin de déployer la politique d'éducation à la santé au plus près des habitants.

3.4. TOURISME, SPORT ET LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

Nous souhaitons développer le potentiel touristique de la ville, dont le récent classement comme ville labellisée d'art et d'histoire constituera un coup d'accélérateur à cette volonté de faire de Caen une destination touristique majeure.

3.4.1. Afin d'accueillir les touristes de différents horizons, le camping sera recréé en étudiant prioritairement la possibilité d'exploiter l'ancien terrain.

3.4.2. Nous étudierons la possibilité de réaliser un centre international de séjour.

3.4.3. Nous étudierons, en lien avec le schéma directeur des piscines, l'ouverture d'une piscine naturelle sur les bords de l'Orne (grand bassin dans le canal) afin de valoriser ce patrimoine.

Nous souhaitons promouvoir le développement de toutes les pratiques culturelles et en faire le terreau du mieux vivre dans la ville, aller plus loin que l'idée d'accès à la culture pour parler d'appropriation, de pratiques, d'échanges et de partage. La Ville engagera donc dès avril 2014 une concertation au sujet des mesures suivantes :

3.4.5. Pour ce faire, nous renforcerons notre soutien au secteur associatif et indépendant.

3.4.6. Une Charte de la structure subventionnée intégrant les critères du Développement durable, de l'Economie sociale et solidaire et d'égalité femmes-hommes sera mise en place.

Pour les écoles :

3.4.7. Nous poursuivrons l'évaluation précise et partagée de la réforme des rythmes scolaires et nous encouragerons les expérimentations pour organiser des adaptations (préservation du temps de sieste des plus petits, activités sur la pause méridienne).

3.4.8. Le principe de gratuité des activités périscolaires, acté solennellement lors du mandat 2008-2014, sera assumé budgétairement.

3.4.9. Nous ouvrirons les équipements sportifs des écoles aux quartiers en faisant en sorte qu'ils soient accessibles aux associations en dehors des temps d'ouverture.

En matière de sport :

3.4.10. Nous poursuivrons le rééquilibrage des subventions entre clubs amateurs et professionnels.

Pour la petite enfance :

3.4.11. Nous soutiendrons l'ouverture de nouvelles places de garde d'enfants en structure collective notamment au travers d'un appel à projets pour la création de crèches associatives.

3.4.12. La transparence d'attribution des places en crèches sera renforcée au travers d'une commission élargie aux usagers et à des représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance

En matière de handicap, la politique ambitieuse d'accessibilité aux bâtiments et aux espaces publics sera maintenue.

3.4.13. Par ailleurs, Nous mettrons en place un **agenda 22** pour une ville inclusive qui permette d'élargir l'accès des personnes en situation de handicap aux ressources et aux usages de la ville.

4. CAEN, VILLE DURABLE

4.1. Caen, ville verte

Notre objectif sera de faire de la protection de la biodiversité un levier pour une plus grande qualité de vie en ville. En 2020, chaque habitant-e sera à moins de 5 minutes à pied d'une espace vert, d'un parc ou d'un jardin public. En parallèle, nous devons engager des actions de sauvegarde et de sensibilisation à la nature ordinaire, reconquérir les friches urbaines et travailler sur la façon d'urbaniser à l'échelle de l'agglomération.

4.1.1 Nous instaurerons le principe "Un arbre coupé, deux arbres plantés" afin de revégétaliser la ville.

4.1.2 Pour que les nouveaux aménagements prennent en compte la biodiversité, nous mettrons en place une charte de la biodiversité qui s'imposera à tous les aménageurs (il s'agira par exemple d'intégrer des haies bocagères à tout nouveau projet de lotissement, à toute Zone d'Activité ou Zone Industrielle...)

4.1.3 Afin de développer la biodiversité tout en s'adaptant aux changements climatiques et aux effets de type canicule, un programme de végétalisation des toits plats et des façades sera développé.

4.1.4 Pour favoriser un changement des pratiques, les initiatives de jardins partagés, familiaux, d'insertion, plate-bandes potagères et potagers pédagogiques dans les écoles seront soutenues.

4.1.5. Nous ferons de Caen une ville 100% sans pesticide : la suppression de leur utilisation sera confirmée et un programme dédié sera engagé afin d'accompagner particuliers et autres gestionnaires d'infrastructures à ne plus y recourir.

4.2. Mieux se déplacer en transports en commun

Les déplacements effectués en voiture sont encore trop largement majoritaires dans l'agglomération caennaise, malgré l'existence de nombreuses alternatives. La priorité sera donnée au développement d'un réseau de transport en commun plus performant et plus dense. La rénovation de la première ligne de Tramway et la création d'une seconde ligne en Tramway fer s'avèrent plus que jamais nécessaire pour atteindre cet objectif. Autour des futures lignes de Tramway, nous ambitionnons de développer un réseau de bus toujours plus efficace tout en accompagnant l'ensemble des alternatives à la voiture individuelle.

4.2.1 Nous favoriserons les déplacements en bus et covoiturage en expérimentant la réservation d'une des voies des axes de 2x2 voies aux bus, taxis et covoitureurs.

4.2.2 Pour promouvoir l'accès aux parkings-relais, les usagers s'engageant à les utiliser au moins 3 fois par semaine disposeront de la gratuité pendant six mois.

4.2.3 L'installation d'un téléphérique urbain pour desservir la Presqu'île sera étudiée afin de permettre le report modal pour les trajets urbains entre les deux rives de l'Orne.

4.2.4. Les projets routiers de l'agglomération seront rediscutés dans le cadre d'une commission mobilité 21 d'agglomération ouverte à l'ensemble des acteurs des transports.

4.2.5. Le développement de navettes hippomobiles ou électriques sera étudié pour des transports en commun écologiques et pédagogiques.

4.2.6. Une réflexion sur la création de comités de lignes sera conduite pour développer la démocratie du transport en commun.

4.2.7. La tarification des transports en commun sera revue pour intégrer le coefficient CAF.

4.2.8. Nous soutiendrons un service associatif d'autopartage dans le cadre d'un appel à projets que nous initierons.

4.2.9. Nous impulserons la création de nouvelles haltes ferroviaires dans l'agglomération et soutiendrons, en lien avec la Région, la réouverture de lignes autour de Caen en visant un maillage de type RER métropolitain.

4.2.10. Nous développerons la plateforme multimodale de la gare SNCF pour lui donner une nouvelle envergure.

4.3. Caen, ville des mobilités actives

En matière d'aménagement des espaces publics, notre priorité sera de soutenir les mobilités actives.

4.3.1 Un Plan piéton à l'échelle de la ville sera mis en place, permettant notamment de systématiser les zones 30 dans les cœurs de quartier.

4.3.2 Nous étendrons le secteur piétonnier du centre-ville dans la perspective d'un centre-ville 100 % piéton.

4.3.3 Une brigade mobile du stationnement sera installée pour garantir un meilleur partage de l'espace public dans les quartiers.

4.3.4 À l'échelle de la ville, le rythme annuel d'extension du réseau cyclable sera poursuivi pour être porté à 150 km en 2020. Les moyens affectés à cet objectif seront équivalents en pourcentage à ce qu'ils ont été de 2008 à 2014. Nous proposerons à Caen la Mer Une charte des aménagements cyclables pour garantir la cohérence du réseau cyclable communautaire

4.3.5. Nous proposerons le transfert du réseau V'éol au syndicat mixte Viacités pour implanter des stations dans l'ensemble de la ville et des communes limitrophes. Certaines de ces stations seront abritées et sécurisées et permettront de louer un vélo ou de stationner son vélo personnel. Pour la ville, les moyens actuellement dédiés à ce service seront prioritairement affectés aux déplacements doux ainsi qu'au financement de la transition énergétique.

4.3.6. Les agents de la Ville et du CCAS pourront bénéficier d'indemnités kilométriques vélo.

4.3.7. La livraison du "dernier kilomètre" par des moyens de transports doux sera développée.

5. UN BUDGET MAITRISÉ, UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

5.1. Un budget maîtrisé

La dépense publique, particulièrement en période d'incertitudes budgétaires, doit viser la sobriété et l'efficacité. Pour réaliser notre projet, nous prenons l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité.

5.2. Une commande publique responsable

Alors que les collectivités locales participent pour plus de 70% aux investissements publics, les commandes publiques ont un poids économique considérable et peuvent être un levier important pour favoriser une économie responsable et respectueuse de l'environnement et des droits sociaux.

5.2.1 D'ici 2020, l'insertion de clauses sociales et environnementales sera généralisée. Dans ce sens, une charte des achats responsables sera soumise au Conseil Municipal.

5.2.2. Nous soutiendrons les chantiers et les entreprises d'insertion et les coopératives au travers de la commande publique.

5.2.3. Il sera imposé des règles de transparence aux partenaires bancaires ; les établissements ayant des actifs dans les paradis fiscaux se verront exclus de tout partenariat.

Fait à Caen le 25 mars 2014.

Pour la liste
« le Caen de l'avenir »

Philippe DURON



Pour la liste
« Caen écologiste et citoyenne »

Rudy L'ORPHELIN

